



2023 / 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 24

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Election d'un conseiller communautaire délégué

Le Président propose au conseil communautaire de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire délégué.

Il est demandé aux candidats de se faire connaître. Se déclare candidate : Evelyne KALIAKLOUDAS.

Résultats du premier tour de scrutin

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de votes blancs	2
e	Nombre de suffrages exprimés [b -(c+d)]	21
f	Majorité absolue	13

nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
KALIAKLOUDAS Evelyne	21	vingt-et-un

Vu la délibération n° 2023/05 du 23 mars 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Considérant les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de proclamer Madame Evelyne KALIAKLOUDAS, conseillère communautaire déléguée, et la déclare installée.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,

André POINTET

